

Aurillac, le 14 juin 2022

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0228

Demandeur : GAEC DES RATEAUX

Date d'enregistrement de la demande : 05/05/2022

Date limite de candidature : 04/08/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/09/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PEYRUSSE	24,95	DEVEZE Christian	Section ZE 29,44, Section ZH 29,31, Section ZL 5, Section ZO 42,43,46,49,55,56,60,70, 72,83,84, Section ZP 20,24,26,
PEYRUSSE	13,57	FERRAND Philippe	Section ZH 33, Section ZO 68,78, Section ZP 23,25,27,42,
CHARMENSAC	0,80	FERRAND Philippe	Section C 214,217,
PEYRUSSE	2,15	MARQUES Antoine	Section ZO 79

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière